

Image not found or type unknown



Première assemblée générale délai convocation

Par **biloo**, le **26/02/2016** à **14:04**

Bonjour à tous nous sommes une jeune asso de danses urbaines non affilié a la fédération de danse française le hip hop n'étant pas reconnu comme tel... est il vrai que pour faire une première AG nous pouvons l'effectuer au bout de 24 MOIS sans dépasser ce délai en ce basant sur le premier exercice.de plus que considérons nous en tant que premier exercice? et pour finir devons nous convoquer pour l'AG nominativement chaque adhérent car ce n'est pas précisé sur les statuts je vous remercie de vos réponses amicalement

Par **Lag0**, le **26/02/2016** à **14:39**

Bonjour,rnVous parlez des statuts, s'ils sont bien faits, ils répondent à toutes ces questions...